

article du canard sur chorus

Des députés font chorus contre le logiciel miracle

21/09/2011



LES comptes publics ne sont pas seulement plombés par un déficit abyssal ; ils risquent, en plus, d'être totalement bidons. C'est ce que redoutent plusieurs députés, de droite comme de gauche. Ils l'ont écrit dans un rapport, daté du 21 juin, consacré au « règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010 », passé inaperçu. En fait, ces parlementaires craignent un bug dans la comptabilité de l'Etat. Un comble pour le système informatique Chorus, qui devait permettre de réaliser des économies en unifiant les comptes des administrations. Hélas ! après avoir coûté fort cher, ce machin semble finalement moins fiable que la gomme et le crayon.

En 2006, lors de son installation, le coût de la mise en œuvre de Chorus est estimé à 1,1 milliard d'euros. En février dernier, les magistrats de la Cour des comptes sortent leur calculette et évaluent la facture totale à 1,5 milliard au moins. Rien que ça...

Et si encore ce « progiciel »

fonctionnait correctement... « Les conditions dans lesquelles de nombreux programmes budgétaires ont été basculés (sic) dans Chorus et la sous-utilisation de ses fonctionnalités en 2010 font peser un risque majeur sur sa capacité à tenir la comptabilité générale de l'Etat en 2012 », prévoient, dans le jargon maison, les magistrats de la Cour des comptes... Ce n'est pas un président qu'il faudra élire en mai prochain, mais un chef comptable !

Double comptabilité

« Une situation inadmissible » et « qui n'a que trop duré », fulmine Yves Deniaud. Chargé de vérifier la gestion immobilière de l'Etat, ce député UMP a découvert que France Domaine – qui administre le patrimoine – recourait à une « aide extérieure » pour corriger les erreurs de Chorus et « entreprendre une campagne de fiabilisation et de correction des données (...) sur plusieurs années ». Tous à vos

bouliers ! Pierre-Alain Muret, député PS, s'inquiète aussi des « difficultés importantes rencontrées par les utilisateurs » de ce système révolutionnaire. L'un d'eux, en poste à Bercy, raconte ainsi au « Canard » être « contraint de tenir une double comptabilité : l'une sur Chorus et l'autre à l'ancienne, avec un cahier de résultats ». Et ce commis d'Etat d'ajouter : « J'établis certaines factures et règlements à la main, sinon c'est la catastrophe pour nous comme pour nos fournisseurs ! » Lesquels, d'après la Cour des comptes, pleuraient, en juillet 2010, sur une ardoise de 6 milliards ! Comment faire pour les aider un peu ? Les magistrats l'ont découvert : les « moyens d'urgence » déployés ont « eu pour effet de comptabiliser (et d'enregistrer) des paiements sans autorisation d'engagement, voire sans attacher les pièces justificatives ». Autrement dit, des versements effectués hors la loi.

Et après on ose donner des leçons aux Grecs !

Didier Hassoux